COORDINATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE

CHÂTELLERAULT LOUDUN LUSIGNAN MONTMORILLON POITIERS

NEWSLETTER

MAI 2025 | NUMÉRO 7

> *Créons du lien et avançons ensemble*

DANS CE NUMÉRO :

L'ACCUEIL EN CRÈCHE ET PÉRISCOLAIRE

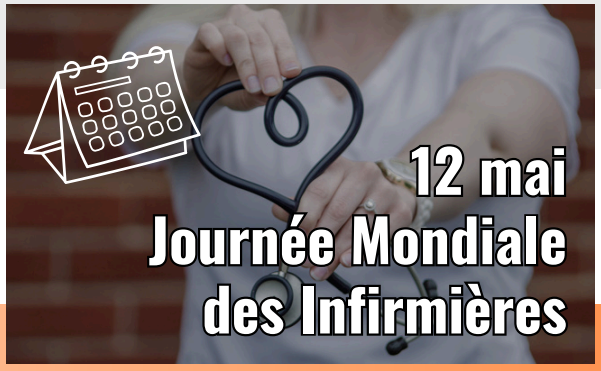

SARAH MAMILLON
AIDE-SOIGNANTE

AURÉLIE PROUTEAU
INFIRMIÈRE

SARAH ET AURÉLIE, LE DUO MÉLUSIN

SARAH ET AURÉLIE ONT TRAVAILLÉ ENSEMBLE SUR LE SITE DE LUSIGNAN. SUITE AU DÉPART DU SMR SUR LE SITE DE POITIERS, AURÉLIE A REJOINT LE BÂTIMENT MAILLOL. ENGAGÉ AU SYNDICAT CNI, LE DUO CONTRIBUE À REPRÉSENTER LES SOIGNANTS DU SITE DE LUSIGNAN ET DE LA GÉRIATRIE.

REJOIGNEZ-NOUS !

INDEMNISATION À 90% DES ARRÊTS MALADIE ORDINAIRE

LES DÉCRETS ENTÉRINANT LA RÉDUCTION, DE 100% À 90%, DU TAUX D'INDEMNISATION DU TRAITEMENT DES ARRÊTS MALADIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE À COMPTER DU 1ER MARS, ONT ÉTÉ PUBLIÉS.

POUR LES CONTRACTUELS, APRÈS 3 ANS DE SERVICE, L'INDEMNISATION TOMBERA À 90% DURANT TROIS MOIS ET À 50 % DURANT LES TROIS MOIS SUIVANTS.

POUR LES STAGIAIRES ET TITULAIRES, LES 3 PREMIERS MOIS SERONT INDEMNISÉS À 90%, LES 9 MOIS SUIVANTS À 50% (LE CGOS COMPENSANT LES 5 PREMIERS MOIS).

SYNDICAT CNI / 05.49.44.39.48 / CNI@CHU-POITIERS.FR

ACCUEIL EN CRÈCHE

La crèche Bouton d'Or
est une structure comportant :

- une crèche collective (160 places)
pour les enfants du personnel du CHU,
du CHHL et des parents de la ville de Poitiers.
Elle est ouverte du lundi au vendredi
de 6h30 à 22h.

- une crèche familiale (21 places)
réservée aux enfants des agents
du CHU et CHHL. Les enfants sont accueillis
au domicile d'assistantes maternelles agréés
du lundi au vendredi de 7 à 20h.

La Commission « Crèche »

Une Commission « Crèche » composée
de représentants du personnel,
de la Directrice de la crèche
et de la Direction,
se réunit une fois par mois.
L'attribution des places se fait en fonction
de la situation familiale
(couple hospitalier, horaires atypiques
et du quotient familial).
Un dossier d'admission,
à remplir au moins deux mois
avant la date d'entrée, est à adresser
à la directrice de la crèche.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est réservé
aux enfants du personnel
en horaires atypiques,
âgés de 5 à 11 ans
(de la Grande Section au CM2).

Ils doivent être scolarisés sur Poitiers
ou dans les communes limitrophes.
Cette prestation est assurée
de 6h30 à 22h par 4 agents
qui prennent en charge les enfants
pour les acheminer à l'école
(capacité de 8 enfants par matin ou soir).
Pour plus d'information,
prendre contact avec la responsable
de la Maison d'Accueil Périscolaire
au 05 49 44 43 51.

CNI

REJOIGNEZ-NOUS !